



Paris, le 14 novembre 2024
Message 2024 – 22

Arrêts maladie : notre santé n'a pas de prix, mais avec le gouvernement elle aura un coût !

Guillaume KASBARIAN, ce grand admirateur d'Elon MUSK (le multi-millionnaire conspirationniste nommé par Trump à la tête d'un futur « ministère de l'efficacité gouvernementale » aux USA) a annoncé vouloir imposer aux agents publics 3 jours de carence et une baisse de 10 % de l'indemnisation des jours d'arrêts maladie.

Solidaires a fait les comptes pour permettre aux collègues de la DGCCRF et du SCL de mesurer l'impact financier de ces dispositions scandaleuses et injustes.

Quelques exemples valent mieux qu'un long discours :

Virginie, inspectrice en administration centrale, 7 ^{ème} échelon 1 semaine de grippe... 468,52 € de perte de rémunération !	Angélique, ingénieure au 9 ^{ème} échelon à Pessac 3 jours de gastro-entérite... 459,80 € de perte de rémunération !
Gérald, contrôleur 1 ^{ère} classe à Lille 15 jours de sciatique... 378,31 € de perte de rémunération !	Mathys, Technicien de classe normale au SCL à Oullins fracture du coude, 1 mois d'arrêt... 513,86 € de perte de rémunération !
Lily, inspectrice stagiaire externe bronchite d'une semaine... 280,69 € de perte de rémunération !	Valérie, adjointe de contrôle Principale de 1 ^{ère} classe au 8 ^{ème} échelon à Toulouse Atteinte de fibromyalgie, maladie chronique non reconnue comme Affection de Longue Durée 318,24 € perdus à chaque crise nécessitant un arrêt d'une semaine.

Pour la rémunération brute, on a ajouté au traitement indiciaire brut (nombre de points d'indice multiplié par 4,92278) l'Indemnité de Résidence (le cas échéant), l'Indemnité Mensuelle de Technicité et :

- A la CCRF : l'Allocation Complémentaire de Fonctions, la Prime de Rendement (sauf stagiaires hors internes Bercy) et enfin l'Indemnité d'Administration et de Technicité ou l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (selon la catégorie).
- Au SCL, l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE).

Tous les exemples concernent des agent-es à temps plein.

Résultat quand on a retiré les 3 jours de carence et, à partir du quatrième jour d'arrêt, 10% de la rémunération journalière, le constat est tout simplement CATASTROPHIQUE ! Pour rappel, les dispositions de l'article 9 du décret n° 2024-678 du 4 juillet 2024 interdisent la prise en charge de ces jours de carence dans le cadre de la PSC.

Au-delà des chutes de rémunération, des collègues iront bosser en pouvant contaminer leur entourage professionnel et personnel... voire en accélérant la dégradation de leur santé en refusant les arrêts prescrits par les médecins.

Faire les poches des fonctionnaires malades, voilà comment ce gouvernement entend faire des « économies » !

Et on devrait accepter ça ?

**Solidaires Ccrf & Scl appelle l'ensemble des agentes et des agents à se mobiliser dès le 5 décembre pour faire échec à ces mesures.
La résistance s'impose !**



Solidaires Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes
et Service Commun des Laboratoires
93 bis rue de Montreuil 75011 Paris - 01.43.56.13.30
solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr - www.solidaires-ccrf-scl.org